

Commune de

FERON

59229

P.L.U.i - C.C.S.A

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes
Sud Avenais



Servitudes d'Utilité Publique

Direction Départementale

des Territoires

et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

PLAN
1/1

Éléments constitutifs
du Porter à connaissance (P.A.C.)
de l'RTU 1
du Code de l'urbanisme

Type Procédure : Elaboration

Délibération du : 2011/2017

Date de mise à jour : octobre 2018

Sources : Gestionnaires Servitudes
© Cadastre / P.O. - Dgfp

Email : ddt@nord.gouv.fr

LEGENDE

- Limites communales
- Bâti
- Parcelles
- A4 - Protection des Cours d'eau non Domaniaux
- A5 - Eau et Assainissement/Canalisations Publiques
- AC1 - Protection des Monuments Historiques (Générateur)
- AC1 - Protection des Monuments Historiques (Générateur)
- AC1 - Protection des Monuments Historiques (assiette)
- EL7 - Alignement
- EL11 - Interdiction d'Accès
- I4 - Protection des Lignes Haute-Tension
- INT1 - Cimetières civils et militaires
- INT1 - Zone de protection
- PM1 - P.P.R.N (Plans de Préventions des Risques Naturels)

PT1 - Protection des Centres Hertzien contre les Perturbations Electromagnétiques

- PT1 - (Zone de garde)
- PT1 - (Zone de protection)
- PT1 - (Générateur)
- PT2LH - Protection des Faisceaux Hertziens (Générateur)
- PT2LH - Protection des Faisceaux Hertziens (zone de protection)

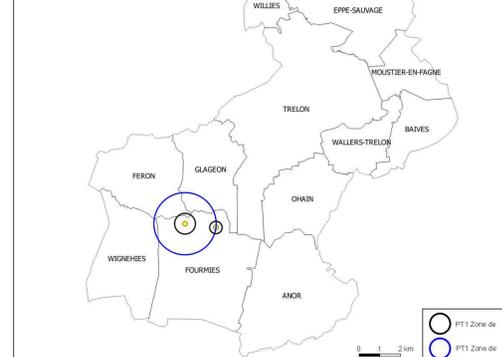
AS1 - Protection des Captages en Eau Potable

- Périmètre de protection éloignée
- Périmètre de protection immédiate
- Périmètre de protection rapproché

T1 - Protection des Lignes Ferroviaires

- T1 - Voie ferrée non exploitée
- T1 - Voie ferrée principale

IMPACTE DES SERVITUDES PT1 SUR L'EPCI de la CCSA



Nota:
Pour plus d'informations concernant une servitude en particulier, vous pouvez consulter la réponse du contributeur concerné,
via notre site internet à l'adresse suivante:
<https://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Amenagement-du-territoire-construction-et-logement/Les-documents-de-planification-de-niveau-communal-Plu-Pos-Carte-Commune/Porter-a-connaissance-Plu-Pos-Cc/Les-porter-a-connaissance-realises>
Ou contacter directement le gestionnaire.

